

lin, pendant cinq années consécutivement, et de le vendre au manufacturier à un prix fixe.

Ces parties étant amenées ensemble, et elles ne peuvent être amenées ensemble, ou se rencontrer ainsi, que par l'influence du gouvernement, seront passer l'affaire par une épreuve franche et impartiale de cinq années, et au bout de ce temps, on pourra juger si l'essai mérite, ou non, d'être continué. Cet essai peut se faire sans qu'il en coûte plus de £1000 par an, pendant cinq ans. L'organisation devra être comme suit :—

Il devra être fait marché avec un particulier capable et solvable, pour qu'il érige un moulin à lin, qu'il le tiennne en opération pendant cinq ans, et soit tenu d'acheter annuellement des cultivateurs cent arpens de lin, de l'apprêter et le vendre propre à être exporté ou vendu dans le pays, et de fournir un compte annuel de gain et perte. Pour cela il recevrait du gouvernement une gratification de £400 par an pendant 5 ans.

Certains cultivateurs du même comté où le moulin à lin serait érigé, devraient de leur côté s'obliger à ensemenecer cent arpens de lin ; à le traiter convenablement, suivant des instructions, ou directions, reçues d'un surveillant ou inspecteur, et de le vendre au manufacturier, au taux ou prix fixe de £5 par arpent.

Et pour cela ils devraient recevoir une prime :—

Pour les meilleurs 25 arpens	£4	par arpent.
Pour les 2es do	£3	do.
Pour les 3es do	£2	do.
Pour les 4es do	£1	do.

Et aussi obtenir la graine gratis pour la semaille, et les mêmes cultivateurs devraient, s'il était possible, persévérer durant l'espace de cinq années, ce qui les mettrait au fait de l'affaire. Par ce moyen l'apprêteur de lin serait assuré d'un approvisionnement pour son moulin, et le cultivateur d'un prix rémunérateur pour sa récolte. Il devrait y avoir aussi un surveillant pour apprendre au cultivateur comment traiter sa récolte, et un autre individu pour aider à estimer la récolte, lorsqu'elle serait apportée au moulin, afin de savoir si le producteur devrait être placé dans la 1ère, la 2ème, la 3ème ou la 4ème classe, quant à la prime à recevoir.

C'est là, à ce que je pense, tout le mécanisme requis, et vu sa simplicité, il résulterait. Je récapitulerai présentement pour faire voir comment l'argent serait employé.

Au memier à lin, prime annuelle,...	£400	
Au cultivateur, 25 arpens, 1ère classe,	£4.....	100
Au cultivateur 25 arp., 2e classe, £3,		75
Au cultivateur, 25 arp., 3e classe, £2,		50
Au cultivateur, 25 arp., 4e classe, £1,		25
Pour semence, étrangère, 125 minots,		150
Salaires du surveillant, 6 mois,.....		150
Salaires de l'évaluateur, 2 mois,.....		50

L'apprêteur de lin, et si £400 par an est pour lui une trop forte gratification.

Pour ériger un moulin à lin à deux jeux de cylindres et neuf braies, capables d'apprêter ou broyer et sérancer le produit de deux cents arpens en lin, par année, ou cinquante arpens par jour, et pour ériger les bâtiments propres à serer le lin, à mesure qu'il est livré par les cultivateurs ; pour avoir le mécanisme propre à détacher la graine, pour rouir une partie du lin, comme on fait en Belgique, en France et en Irlande ; pour en décomposer une partie à la rosée, ainsi qu'il se pratique dans les Etats-Unis et en Canada, et pour en décomposer une portion sous la neige en hiver, comme on le peut faire avec avantage. Il lui faudra cinquante arpens de gazon pour étendre son lin, et pour tenir son établissement il lui faut des ouvriers expérimentés, et il a à payer au cultivateur £5 par arpent pour cent arpens de lin, s'il lui est amené en bon état. La dépense totale en bâtiments sera d'environ £1000, et les gages qu'il aura à payer annuellement iront à £500. Il faudra aussi qu'il trouve un marché pour son lin, lorsqu'il aura été apprêté : il pourrait n'être pas assez avantageux après le premier essai, pour être exporté, et s'il l'envoie aux Etats-Unis, il aura à payer un droit de 30 pour cent. Mais il n'y a pas à douter que si les fileurs et les tisserands étaient sûrs de trouver un approvisionnement, des machines à filer et tisser ne fussent bien vite érigées en Canada, et il y aurait alors un marché domestique ou intérieur, qui est toujours le meilleur.

L'affaire du cultivateur serait de suivre les instructions du surveillant pour la préparation de son terrain et le traitement de sa récolte de lin, de manière à pouvoir le livrer en bon état, et pour cela, il recevrait £5 par arpent, au moulin, avec la chance d'avoir en outre 1, 2, 3 ou £4, selon la qualité, et cela le récompenserait et l'induirait à continuer à produire du lin.

L'affaire du surveillant serait d'aller journellement parmi les cultivateurs, depuis avril jusqu'à septembre, et de voir à ce qu'ils traitassent convenablement la récolte.

L'affaire de l'évaluateur ne serait que pour deux mois, août et septembre, lorsque le producteur livrerait le lin à l'apprêteur, et consisterait à déclarer le lin vendable ou marchand ; et à décider avec l'aide du surveillant et de l'apprêteur, s'il doit être classé comme no. 1, 2, 3 ou 4, de manière lui donner droit à la prime.

Je ne vois en tout cela aucune difficulté, et c'est la méthode la moins coûteuse de faire l'essai.

W. J. K.

Montréal, 25 oct., 1853.

L'EXPOSITION PROVINCIALE.

£1000 Au Rédacteur du Journal du Cultivateur.

MONSIEUR. — Peut-être pourrez-vous trouver de la place pour quelques remarques,

venant de quelqu'un qui a vu quelque chose des expositions ou montres de bestiaux, et qui n'a pas été un observateur inattentif, à la dernière Exposition Provinciale. Toutes les parties intéressées peuvent se féliciter de ce qu'elle a parfaitement réussi, et que son succès a été également dû à l'habileté de la direction et à la faveur du public.

Le plan et la disposition du terrain ont été excellents. Je n'ai jamais rien vu de semblable aux expositions qui ont eu lieu sur ce continent. Plusieurs ont regardé les abris couverts comme une dépense inutile. Tout ce que je puis dire en réponse, c'est que sans cela, vu le temps qu'il a fait, la partie de l'exposition qui comprenait les bêtes à cornes et les chevaux aurait manqué, car aucun règlement n'aurait pu empêcher leur dispersion durant la pluie qui tomba à verse durant toute la nuit du premier jour, et pendant toute la durée du second ; et il est probable qu'une fois dispersés, et n'en serait pas revenu la dixième partie. Heureusement les abris ont empêché qu'une telle éventualité n'eût lieu.

Dans la section des chevaux de trait, la montre des étalons a été très satisfaisante ; il y avait de superbes animaux, et les juges-experts ont montré beaucoup de discernement dans leurs adjudications. Un étalon de Clydesdale, âgé de deux ans, et importé récemment par John Dods, éc., de la Petite Côte, a paru digne de tout éloge.

Les propriétaires d'animaux de pur sang ont probablement redouté la tardiveté de la saison, car je n'en ai pas vu qui méritassent attention.

Parmi les aumailles, pour commencer par les courtes cornes, il y avait quelques bêtes de choix, mais toutes les vaches de cette section, à l'exception de celles qui furent exposées par R. N. Watts, éc., de Drummondville, étaient variées. Ses vaches continuaient à donner du lait, et semblaient en donner abondamment. Le Bureau d'Agriculture devrait corriger sa liste de prix, l'année prochaine, en exigeant que toutes les vaches exposées donnassent du lait. Il n'est pas sage d'encourager une race de vaches qui tarissent trois mois après avoir vêlé. Il devrait aussi être exigé de ceux qui concourent dans cette classe qu'ils fassent tenir les généalogies, au temps de l'entrée ou inscription, afin qu'il ne puisse pas être adjugé de prix à des animaux de race bâtarde.

Passant aux bêtes de Devon, un taureau âgé, appartenant à A. Kimpton, de Ste-Thérèse, a mérité d'être remarqué. Peu d'animaux de cette section ont paru être de la pure race de Devon.

Les bêtes d'Ayreshire étaient mieux représentées que celles de toutes les autres sections. Il y avait de beaux animaux dans chaque classe. Cependant une empreinte des bêtes de Durham pouvait être aisément découverte dans plus d'un des individus couronnés. La vache âgée de M. Gilmour et le taureau de trois ans de M. Doda étaient des beautés.

Je dirai maintenant quelle est l'affaire de